

Qu'est-ce que la certification ACERMI ?

Date de l'article

17/11/2019

Temps de lecture

8 min de lecture

■ QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION ACERMI

L'organisme ACERMI (Association pour la CERTification des Matériaux Isolants), constitué en 1984, accompagne l'innovation des isolants de manière neutre et indépendante. Il a créé la marque de certification ACERMI afin de garantir la qualité et les performances techniques des produits isolants auprès des utilisateurs.

À quoi sert la certification ACERMI ?

La **certification ACERMI** permet d'un côté au fabricant de faire valoir les **performances** du ou des produits isolants qu'il propose à ses clients. De l'autre, ces derniers disposent d'un **étiquetage identifiable** qui leur garantit que l'isolant est certifié par un organisme fiable.

Pour ce faire, la **certification ACERMI** s'appuie sur un double engagement :

- L'industriel concerné s'engage à réaliser un **contrôle continu de la production** de son produit d'isolation ainsi qu'à **déterminer des valeurs statistiques** sur les caractéristiques du ou des isolants concernés.
- L'ACERMI pour sa part, réalise un audit initial du site de production ainsi que les essais initiaux sur le produit à chaque étape de sa conception. Enfin, si le certificat est délivré, l'organisme s'engage à réaliser une **surveillance semestrielle** des produits qu'elle aura certifié.

Processus de certification ACERMI

Pour faire certifier un matériau isolant et bénéficier du droit d'usage de la marque ACERMI, un fabricant devra suivre **un processus rigoureux en plusieurs étapes**.

- En premier lieu, durant une première phase dite de « développement industriel », le fabricant doit s'assurer qu'il **respecte les exigences prévues** dans deux référentiels de certification : le référentiel général, et celui du ou des produits qu'il souhaite faire certifier.
- Par la suite, l'industriel doit **constituer son dossier de demande de certification** auprès de l'organisme en indiquant les performances qu'il souhaite faire certifier.

- S'ensuit une phase d'admission durant laquelle l'organisme certificateur exécute les **multiples contrôles** prévus dans le référentiel : audit de la ligne de production, prélèvements aléatoires de produits à chaque étape de sa fabrication et essais dans le laboratoire du certificateur. Ces nombreux contrôles et tests achevés, l'organisme de certification consulte le comité de certification qui détermine si, oui ou non, **le certificat ACERMI peut être délivré** à l'isolant concerné.

- Une fois le sésame obtenu, l'industriel doit se soumettre à une **surveillance semestrielle de ses produits certifiés**. Ces différents audits, prélèvements et essais, garantissent continuellement la conformité des matériaux au cahier des charges de la certification ACERMI et de ce fait, leur qualité.

Bien sûr, au cours des surveillances semestrielles, l'organisme certificateur peut se réserver le droit de **maintenir ou non le droit d'usage de la marque ACERMI**. Il peut également suspendre un certificat en cas de non-conformité, le temps que le titulaire mette en place des actions correctives pour retrouver la performance certifiée de son produit.

Les performances certifiées ACERMI

L'organisme de certification **contrôle et certifie** différents critères de performances, tels que :

- les propriétés mécaniques en compression et flexion de l'isolant,
- sa souplesse,
- son étanchéité,
- son altérabilité.

Ces caractéristiques testées et certifiées sont classées selon un **profil ISOLE**. D'autres critères tels que la conductivité et la résistance thermique sont contrôlés et vérifiés indépendamment du profil ISOLE par ACERMI qui les mentionne sur son étiquetage pour **faciliter le choix du consommateur** quant aux propriétés de l'isolant.

Conductivité et résistance thermiques d'un isolant

La **conductivité thermique** « λ » (lambda) est la capacité intrinsèque d'un matériau d'isolation à transmettre la chaleur d'une face chaude vers une face froide, pour une unité de surface et de temps données. Ainsi, plus la valeur de conductivité thermique est faible, moins le produit transfère sa chaleur et plus grand est son pouvoir isolant.

La **résistance thermique** « R » quant à elle, définit la capacité d'un matériau à résister aux transferts de chaleur. Ainsi plus cette valeur de résistance thermique est élevée, plus grande est la capacité isolante d'un produit.

Le profil d'usage ISOLE

ISOLE est un profil d'usage destiné à **faciliter la compréhension** des critères de classement de la certification ACERMI. Ce profil est calqué sur les **caractéristiques définies par les normes européennes**, auxquelles sont soumis les fabricants de matériaux d'isolation depuis 2003 et que vient renforcer la certification ACERMI. Le classement défini par le profil d'usage ISOLE se détaille ainsi :

- **I** : propriétés mécaniques en compression, soit la dureté du matériau isolant, définie selon 5 niveaux allant de I1 à I5.
 - **S** : comportement aux mouvements différentiels, soit la souplesse de l'isolant, définie selon 5 niveaux allant de S1 à S5.
 - **O** : comportement à l'eau, soit l'altérabilité du produit, définie selon 5 niveaux allant de O1 à O5.
 - **L** : propriétés mécaniques utiles en cohésion et flexion, soit la résistance du matériau, définie selon 4 niveaux allant de L1 à L5.
 - **E** : perméance à l'eau ou à la vapeur d'eau, soit l'étanchéité du produit d'isolation, définie selon 5 niveaux de E1 à E5.
-

Le saviez-vous ?

La certification ACERMI est donc **un gage de performances techniques** pour les produits d'isolation. Tous les isolants de la marque ISOVER possèdent la certification ACERMI.
